



Compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2023 :

Ordre du jour :

n°2023/01/01 : création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (renouvellement d'un contrat de travail) : après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé la création à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 30 juin 2023, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif représentant 13 heures de travail par semaine à l'agence postale, pour une durée de six mois.

N°2023/01/02 : autorisation de dépôt de la demande de permis de construire pour le réaménagement de la mairie et de la création de la nouvelle entrée : le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, a autorisé le dépôt de la demande de permis de construire pour le réaménagement de la mairie et la création de la nouvelle entrée.

N°2023/01/03 : approbation du projet de réaménagement de la mairie, de la création d'une nouvelle entrée et du plan de financement prévisionnel : le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, a approuvé le projet de réaménagement de la mairie et de la création d'une nouvelle entrée ainsi que le plan de financement établi.

N°2023/01/04 : électrification rurale - programme « génie civil communications électroniques option A 2022 » : le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement pour la création d'un giratoire sur la RD 946 (partie génie civil) au carrefour du Poteau de Lannes.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **a décidé** de procéder aux travaux et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux ; **a approuvé** le montant des travaux et des dépenses à réaliser ; **a approuvé** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

n°2023/01/05 : électrification rurale - programme « syndical esthétique (communes rurales) 2023 » : le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement pour la création d'un giratoire sur la RD 946 (partie génie civil).

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **a décidé** de procéder aux travaux et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux ; **a approuvé** le montant des travaux et des dépenses à réaliser ; **a approuvé** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

n°2023/01/06 : électrification rurale - programme « rénovation éclairage public (Département) - Rénovation 2023 » : le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement pour la création d'un giratoire sur la RD 946 (partie génie civil).

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **a décidé** de procéder aux travaux et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux ; **a approuvé** le montant des travaux et des dépenses à réaliser ; **a approuvé** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

n°2023/01/07 : achats et contrats de maintenance – convention de groupement de commande avec la Communauté de communes des Luys en Béarn : le Conseil municipal, après en avoir délibéré a approuvé les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Morlanne et la Communauté de communes des Luys en Béarn pour la voirie communale.

n°2023/01/08 : prolongation de la durée de la convention avec La Poste: le Conseil municipal, où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, a approuvé la prolongation de la durée de la convention en cours d'exécution, d'une année. Durant cette période la Poste présentera une nouvelle convention nationale non encore aboutie à ce jour.

n°2023/01/09 : Syndicat des Eaux Marseillon Tursan - motion pour le maintien du siège social à Geaune : le Maire présente à l'assemblée la motion adoptée par le Conseil municipal de la commune de Geaune (40) à propos du projet de transfert du siège social du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan à Hagetmau.

Questions diverses :

- Giratoire au Poteau de Lannes : date de début des travaux mi-février pour une durée d'environ 4 mois.
- Point sur la démarche en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Mise en valeur du petit patrimoine et cheminements.
- Mise en place d'un second défibrillateur.
- Mise en place d'un monnayeur pour l'éclairage de l'aire de jeu de la salle polyvalente.